



## Les enjeux de la nouvelle croissance ivoirienne

### Introduction

Avec 23 millions d'habitants, la Côte d'Ivoire est le pays le plus peuplé de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA<sup>[1]</sup>) et constitue un moteur économique traditionnel de cette zone. Quatrième économie d'Afrique subsaharienne (ASS) en 1995, la Côte d'Ivoire a cependant été fortement affectée par une décennie, dans les années 2000, de conflits et d'instabilité politique et ne se positionne plus aujourd'hui qu'à la 9<sup>e</sup> place. Un cycle de croissance économique forte s'est ouvert en 2012, permettant au pays d'entamer un processus de rattrapage économique.

Depuis 2012, la croissance est portée par la consommation des ménages, favorisée par le retour de la confiance et par l'investissement public qui a doublé par rapport à son niveau des années 2000. La Côte d'Ivoire demeure le principal pays producteur de cacao et bénéficie d'une bonne tenue des cours internationaux. Au-delà des bonnes performances de la production cacaoyère, ce sont l'ensemble des secteurs productifs qui s'inscrivent en croissance. L'allègement de dette dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE), dont le pays a bénéficié en 2012, a engendré une baisse conséquente de son endettement, permettant à la Côte d'Ivoire d'émettre à nouveau sur les marchés internationaux pour financer son programme de relance économique.

De nouvelles opportunités et des enjeux forts sont associés à cet épisode de croissance soutenue. Tout d'abord, le modèle de croissance doit être suffisamment inclusif pour permettre la réduction de la pauvreté.

**Hélène Ehrhart**

*Division Analyse macroéconomique et risque pays  
ehrhart@afd.fr*

En effet, les indicateurs sociaux n'ont que faiblement progressé au cours de la période 2000 et se trouvent actuellement à un niveau inférieur à la moyenne observée en ASS. Par ailleurs, le taux d'investissement s'inscrit en nette progression mais reste néanmoins faible en comparaison internationale. Le maintien d'un rythme de croissance soutenu nécessite donc une augmentation conséquente de l'investissement privé. Les réformes, récemment mises en place, d'amélioration du climat des affaires vont dans ce sens, tout comme la stabilité des équilibres macroéconomiques.

Cette étude présente une analyse des situations macroéconomique et financière de la Côte d'Ivoire et s'articule autour de cinq parties. La première partie traite des enjeux sociaux auquel le pays fait face. Dans une seconde partie, le modèle de croissance de l'économie ivoirienne est analysé et la troisième partie s'intéresse aux problématiques de finances publiques dans un contexte post-annulation de dette. La quatrième partie est consacrée à l'évolution de l'équilibre extérieur du pays soutenu par les exportations de cacao et, enfin, l'analyse est complétée, en dernière partie, par la présentation du système financier ivoirien.

[1] L'UEMOA compte huit États membres : le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, qui partagent la même monnaie, le Franc CFA.

# Sommaire

<p>1 / DES ENJEUX SOCIAUX FORTS DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DE CRÉATION D'EMPLOIS FORMELS 3</p> <p>1.1. Les indicateurs socio-économiques demeurent en deçà du niveau moyen en Afrique subsaharienne 3</p> <p>1.2. Une croissance de la population jeune, qui induit des enjeux forts en termes d'emploi 4</p>	<p>4 / LES EXPORTATIONS DE CACAO SOUTIENNENT L'ÉQUILIBRE EXTÉRIEUR DU PAYS 18</p> <p>4.1. Un solde courant à l'équilibre, grâce à l'excédent structurel de la balance commerciale 18</p> <p>4.2. Un besoin de financement externe couvert par des investissements directs étrangers 20</p> <p>4.3. Une liquidité satisfaisante et une solvabilité externe retrouvée 21</p>
<p>2 / UN RYTHME DE CROISSANCE DYNAMIQUE PORTÉ PAR UN IMPORTANT PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 5</p> <p>2.1. Un nouveau cycle de croissance qui enraye 30 ans de déclin économique 5</p> <p>2.2. Un modèle de croissance basé sur le secteur agricole, mais qui s'oriente vers davantage de diversification grâce à l'amélioration du climat des affaires 8</p>	<p>5 / UN SECTEUR BANCAIRE PEU PROFOND, EN ATTENTE DE LA RESTRUCTURATION DES BANQUES PUBLIQUES 22</p> <p>5.1. Un faible financement du secteur privé par le système bancaire 22</p> <p>5.2. Réglementation et surveillance du secteur bancaire 23</p>
<p>3 / UN TAUX D'ENDETTEMENT RÉDUIT, MAIS UNE TRAJECTOIRE DE RÉENDETTEMENT À SURVEILLER, DANS UN CONTEXTE BUDGÉTAIRE TENDU 13</p> <p>3.1. Une dynamique de réendettement, permise par les annulations de dette, à surveiller 13</p> <p>3.2. Un déficit budgétaire sous contrôle, dans un contexte de forte hausse des dépenses publiques 16</p>	<p>CONCLUSION 25</p> <p>LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS 27</p> <p>RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 28</p>

# 1 / Des enjeux sociaux forts de réduction de la pauvreté et de création d'emplois formels

À partir du début des années 1980, la Côte d'Ivoire a traversé des difficultés économiques et sociales (Cogneau et Mesplé-Somps, 2003), qui se sont poursuivies au cours de la décennie 1990. Le pays a ensuite été affecté par une décennie 2000 empreinte d'instabilité socio-politique (cf. chronologie des évé-

nements marquants en Annexe 1). L'ensemble de ces événements a concouru à la persistance d'enjeux sociaux forts de réduction de la pauvreté et de création d'emplois formels en Côte d'Ivoire.

## 1.1. Les indicateurs socio-économiques demeurent en deçà du niveau moyen en Afrique subsaharienne

Les indicateurs socio-économiques s'améliorent lentement, mais restent inférieurs au niveau moyen observé en ASS (tableau 1.1). L'Indice de développement humain (IDH) n'a connu qu'une faible progression sur la décennie 2000 (de 0,390 en 2002 à 0,452 en 2013) et reste inférieur à la moyenne d'Afrique subsaharienne de 0,502, situant la Côte d'Ivoire à la 171<sup>e</sup> place sur 187 pays. Si, en 1993, la Côte d'Ivoire était le pays

le mieux classé au sein de l'UEMOA en termes de développement humain, il n'est plus, vingt ans plus tard, en 2013, qu'à la quatrième position, derrière le Sénégal, le Bénin et le Togo. Le taux de pauvreté s'est accru au cours de la décennie 2000, de 38,4 % en 2002 à 51,3 % en 2011. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) (2013) relève en outre l'existence de déséquilibres de développement humain entre la partie Nord du pays et la partie Sud. En 2011, les régions avec le niveau le plus élevé de pauvreté et l'IDH le plus faible étaient celles de l'Ouest, du Nord, du Nord-Ouest et du Nord-Est.

Tableau 1.1 Indicateurs socio-économiques

	2002	2008	2011	2013
Taux de pauvreté	38,4 %	48,9 %	51,3 %	-
Indice de développement humain (IDH)	0,390	0,400	0,404	0,452

2012	Côte d'Ivoire	Moyenne Afrique subsaharienne
Espérance de vie à la naissance (années)	50,7	56,8
Taux de scolarisation primaire (% des enfants de 6-12 ans)	94	99,5
Taux d'alphabétisation des jeunes (% pop. de 15-24 ans)	67,5	69,2

Source : Banque mondiale (WDI), PNUD.

Sur la période récente, le degré d'inclusion de la forte croissance économique est questionné, en l'absence d'indicateurs sociaux récents. Pour restaurer la cohésion sociale, le pays a tablé sur les effets bénéfiques pour la population d'une forte croissance économique, mais cette stratégie dépend du degré de redistributivité du régime de croissance. Des voix s'élèvent dans la population pour dénoncer le fait que « la croissance ne

se mange pas ». L'analyse des effets bénéfiques de la baisse de la pauvreté ou de la réduction des inégalités est cependant compliquée par l'absence d'enquêtes récentes. L'enquête nationale sur les conditions de vie des ménages, lancée en 2015, permettra de juger de l'évolution du taux de pauvreté et des inégalités.

Des mesures ont été prises pour l'amélioration des conditions de vie des ménages. À la faveur de la récente réforme du secteur café-cacao, qui garantit aux producteurs le versement de 60 % du prix international, les revenus des ménages producteurs de café et de cacao (environ 5 millions de personnes vivent de cette culture) apparaissent en hausse (et bénéficient, pour le cacao, de cours élevés). 42 % des ménages pauvres travaillent dans les secteurs du vivrier, du cacao, du café ou du coton. Dès lors, toute décision pouvant affecter

les prix ou la productivité de ces produits influe sur le niveau de vie des ménages qui les produisent (PNUD, INS, 2011). La population active a en outre bénéficié de revalorisations salariales dans la fonction publique et d'un quasi doublement du SMIG, de 36 607 à 60 000 FCFA, soit près de 100 USD. Par ailleurs, la loi instaurant une couverture maladie universelle, qui doit permettre aux plus démunis d'avoir une couverture des risques santé, a été votée en mars 2014.

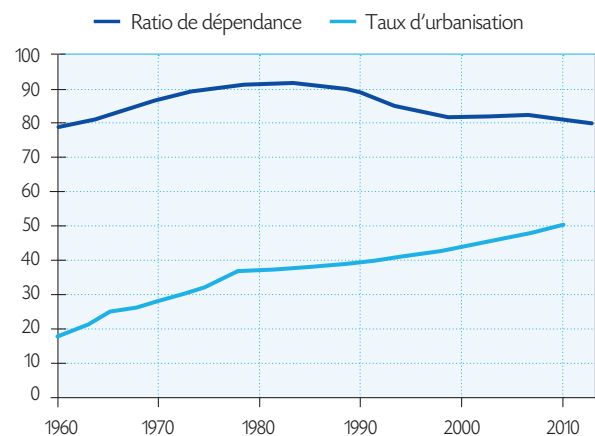
## 1.2. Une croissance de la population jeune, qui induit des enjeux forts en termes d'emploi

Au cours des 50 dernières années, l'évolution démographique a été forte, puisque de 3,4 millions en 1960, la population s'est établie à 22,6 millions en 2014, selon le dernier recensement. En parallèle, on note une urbanisation croissante de la population (graphique 1.1), qui est passée de 30 % de la population dans les années 1970 à 50 % en 2014. Cette urbanisation rapide crée des tensions en milieu urbain et génère des enjeux importants en termes de création d'emplois.

La proportion de jeunes est en croissance, mais le taux de dépendance n'est pas encore suffisamment réduit pour que le pays bénéficie du dividende démographique. Selon le dernier recensement de 2014, 78 % de la population a moins de 35 ans. Le taux de dépendance reste cependant relativement élevé (79 % en 2014), avec 79 inactifs (moins de 15 ans et plus de 65 ans) pour 100 actifs, bien qu'en recul par rapport à son plus haut de 95,7 % en 1988. Lorsque le taux de dépendance est réduit à 50 %, une fenêtre d'opportunité s'ouvre et les pays commencent en général à bénéficier d'un dividende démographique qui peut durer jusqu'à cinq générations. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, au vu de la baisse lente du taux de fécondité (4,9 en 2012), ce dividende ne devrait se manifester qu'à partir de 2040 (Guengant, 2014).

Graphique 1.1

Évolution du ratio de dépendance et du taux d'urbanisation en Côte d'Ivoire (%)



Source : Banque mondiale (WDI).

Le taux de chômage est de 9,4 % et le secteur informel demeure le plus grand pourvoyeur d'emplois en Côte d'Ivoire. Le taux de chômage croît avec le niveau de diplôme et les chômeurs sont principalement des primo-demandeurs d'emploi (70 %). En 2014, la population active représentait 48 % de la population totale et 89 % des emplois étaient dans le secteur informel, 5 % dans le secteur privé formel et 4 % dans le secteur public et parapublic. La hausse de l'investissement privé pourrait permettre d'augmenter la capacité d'absorption du secteur formel. L'agriculture représente 45 % des emplois, en baisse par rapport au début des années 2000 où le secteur totalisait 61 % des emplois. Elle est suivie par les services (26 %), puis le commerce (17 %) et l'industrie (12 %).



Il ressort de la dernière enquête emploi que le niveau d'éducation reste faible et le système de formation partiellement inadapté aux besoins des entreprises (AGEPE, 2014). Près de la moitié de la population ivoirienne est sans instruction (48,2 %) et seulement 21 % ont atteint un niveau d'études secondaire ou plus. Le système de formation est très orienté vers la formation des cadres pour l'administration publique,

et plus généralement vers les formations de type tertiaire. Au contraire, les secteurs de l'agriculture et de l'industrie souffrent d'un manque de main d'œuvre qualifiée. Par ailleurs, la qualité des formations a souffert de la décennie de crise, entraînant un renouvellement moins aisé de la génération de cadres bien formés.

## 2 / Un rythme de croissance dynamique porté par un important programme d'investissement public

### 2.1. Un nouveau cycle de croissance qui enrayer 30 ans de déclin économique

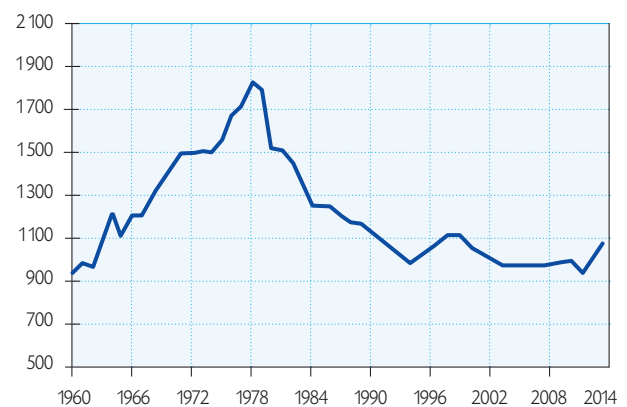
#### 2.1.1. Une trajectoire de croissance erratique sur longue période

La trajectoire de croissance de la Côte d'Ivoire depuis son accession à l'indépendance a été relativement instable. Le pays a connu un fort succès économique au cours des vingt premières années de son indépendance. Suite à l'effondrement des cours des matières premières, des difficultés économiques et financières se sont manifestées dès le début de la décennie 1980, à tel point qu'en 1993, le Produit intérieur brut (PIB) par tête était retombé à son niveau de 1960 (graphique 2.1). À partir de 1994, la dévaluation de 50 % du franc CFA et la hausse des cours des matières premières exportées par le pays ont entraîné une embellie temporaire (Cogneau et Collange, 1998). Celle-ci s'est évanouie à partir de 1999, lorsque le pays est entré dans une crise politico-militaire conduisant à une décennie de stagnation économique.

Au total, l'avance en termes de PIB par tête dont bénéficiait depuis 1960 la Côte d'Ivoire par rapport à la moyenne des pays d'ASS s'est progressivement érodée (graphique 2.2). Alors qu'entre 1960 et 2000 le niveau de vie en Côte d'Ivoire était 1,5 à 2 fois supérieur au niveau de vie moyen en ASS, il est revenu en 2010 au même niveau que la moyenne en Afrique. Entre 1980 et 2010, le PIB réel par tête a été réduit de moitié.

Graphique 2.1

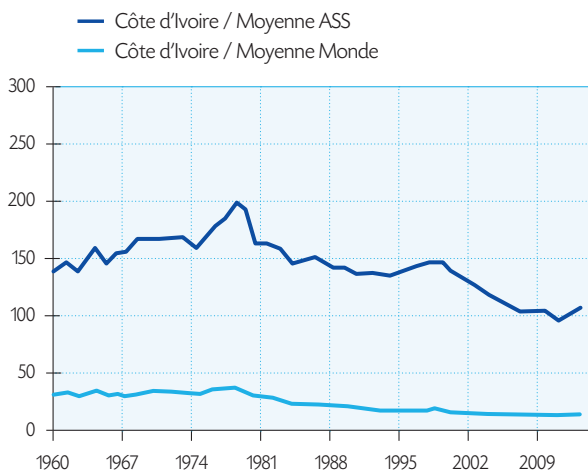
PIB par tête de la Côte d'Ivoire (en USD constants de 2005)



Source : Banque mondiale (WDI).

## Graphique 2.2

PIB par tête (USD constants de 2005)  
de la Côte d'Ivoire par rapport aux moyennes  
ASS et Monde (%)



Source : Banque mondiale (WDI), calculs AFD.

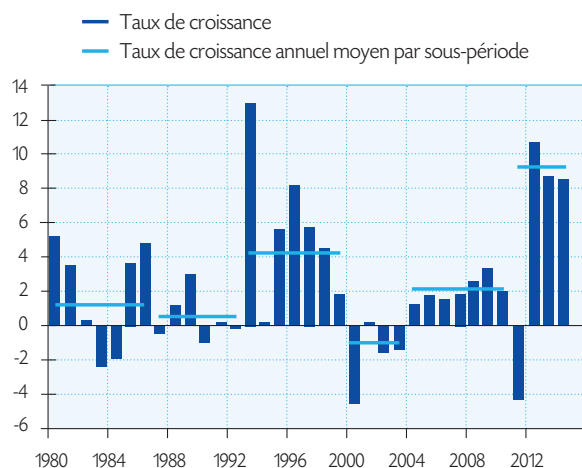
La crise post-électorale de 2010, qui s'est prolongée pendant cinq mois, a eu des répercussions économiques négatives avec une récession de 4,5 % du PIB en 2011. Cependant, depuis la sortie de cette crise, l'économie ivoirienne connaît un rebond rapide et semble bénéficier d'un « dividende de normalisation » porteur d'espoirs de renouveau économique.

### 2.1.2. Une nouvelle dynamique de croissance qu'il faudra savoir pérenniser

Un cycle de forte croissance s'est ouvert en 2012 avec un rythme moyen de croissance supérieur à 8 % et une inflation faible. Ce rythme moyen de croissance sur plusieurs années constitue un plus haut historique depuis 1980 et contraste fortement avec le rythme moyen de croissance de 2 % de la période 2004-2010 (graphique 2.3). En parallèle, l'inflation a atteint des niveaux très bas, puisqu'elle s'est limitée à 0,4 % en moyenne en 2014.

## Graphique 2.3

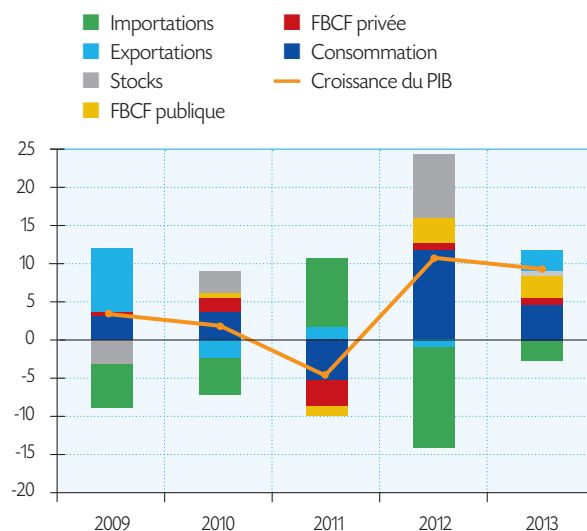
Taux de croissance du PIB réel



Source : FMI (WEO et Art. IV).

## Graphique 2.4

Contribution à la croissance des différents postes de la demande (points de pourcent)



Source : Institut National de Statistiques.



Le rebond de croissance depuis 2012 a principalement été porté par le dynamisme de la consommation intérieure des ménages suscité par le retour de la confiance (graphique 2.4). L'investissement public a constitué le second soutien de la croissance, alors qu'il n'y avait pas contribué sur la période 2009-2011. L'investissement privé a contribué de manière plus modeste à la croissance, dans la mesure où il s'est principalement porté sur l'amélioration de l'équipement productif et la reconstitution de stocks. Du côté de l'offre, l'ensemble des secteurs productifs se sont inscrits en croissance, mais le secteur tertiaire est celui qui a contribué le plus fortement.

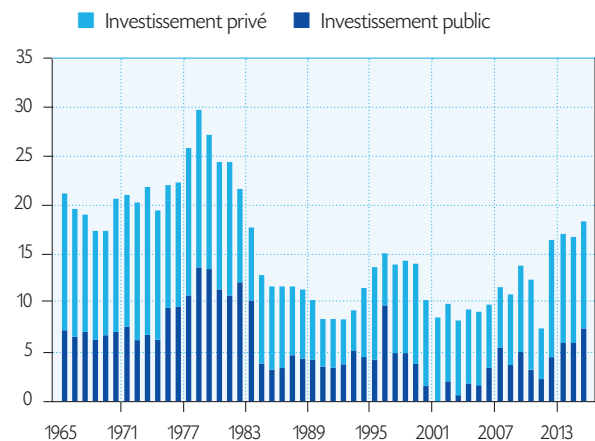
Le taux d'investissement est en nette hausse, mais reste faible en comparaison internationale. L'investissement, de l'ordre de 17 % du PIB en 2013 et 2014, a augmenté significativement par rapport à la décennie 2000 (10 % du PIB en moyenne, cf. graphique 2.5). Toutefois, il demeure inférieur au taux moyen d'investissement en ASS, de 20,3 % du PIB en 2013, et à celui de l'UEMOA, de 23 %. L'atteinte d'un taux d'investissement dépassant les 20 % du PIB est un impératif pour pérenniser la croissance.

Cette hausse de sept points de PIB de l'investissement est liée tant à la progression de l'investissement public qu'à celle de l'investissement privé. Après une décennie de crise, un Plan national de développement (PND) pour la période 2012-2015 a été adopté ; il vise la transformation de la Côte d'Ivoire en pays émergent d'ici à 2020. Dans ce cadre, un programme de projets majeurs d'infrastructures a été lancé via une forte augmentation de l'investissement public de 2,5 % du PIB en moyenne sur la décennie 2000 à 6 % du PIB en moyenne sur 2012-2015. Les investissements ont principalement porté sur les infrastructures, dégradées par la décennie de crise durant laquelle l'investissement est demeuré très faible. Ils doivent jouer un rôle catalyseur de la croissance et avoir un effet d'entraînement sur l'investissement privé. Le nouveau PND 2016-2020 table en effet sur le relais pris par l'investissement privé, afin de poursuivre la transformation structurelle de l'économie et de réduire la pauvreté.

En 2012, l'investissement privé s'est accru à 11 % du PIB, contre une moyenne de 7,6 % sur la décennie 2000, mais reste depuis lors cantonné à ce niveau. On note cependant un certain dynamisme de l'investissement privé, avec notamment l'annonce, par plusieurs grands groupes, de projets d'implantation en Côte d'Ivoire, ce qui devrait, à moyen terme, se traduire par une augmentation du taux d'investissement.

### Graphique 2.5

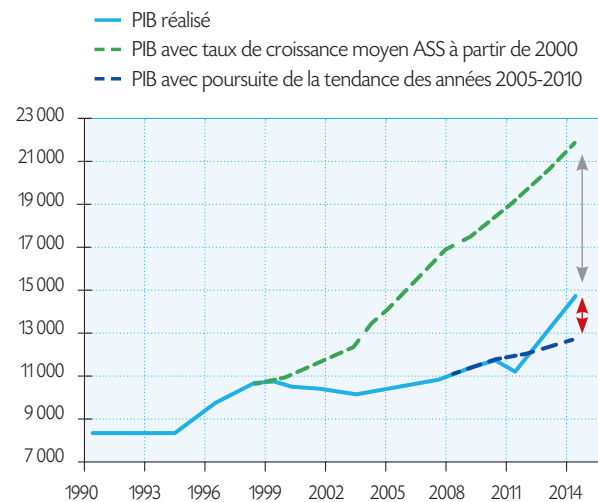
Taux d'investissement privé et public (en % du PIB)



Source : Autorités nationales et FMI pour 2015.

### Graphique 2.6

Évolution réalisée et hypothétique du PIB réel de la Côte d'Ivoire (en Mds FCFA)



Source : Banque mondiale (WDI) et calculs AFD.

Au-delà d'un simple effet de rattrapage conjoncturel consécutif à la récession de 2011, un nouveau potentiel plus élevé de croissance se dessine, qui peut être amené à durer plusieurs années et pourrait permettre de rattraper le retard structurel de croissance pris au cours de la décennie 2000. Suite au conflit et à la période de récession économique qu'a connus la Côte d'Ivoire, un rebond économique de rattrapage est à présent possible, même s'il n'est pas automatique, les infrastructures étant en effet endommagées et la perte de capital humain pouvant ralentir la reprise.

En l'occurrence, en Côte d'Ivoire, le rebond a été important dès l'année qui a suivi la récession. Le taux de croissance observé en 2012 a permis d'atteindre le niveau de PIB qui aurait été obtenu en l'absence de récession en 2011 et si la tendance de croissance des cinq années précédentes s'était poursuivie (cf. simulations du graphique 2.6). La composante « rattrapage conjoncturel » du rythme élevé de croissance actuel s'est donc matérialisée dès 2012, comblant entièrement cette année-là le retard de croissance dû à la récession de 2011. Les performances de croissance du PIB, autour de 8 %, des années 2013 et 2014 ont, quant à elles, permis d'atteindre un niveau de PIB bien supérieur à ce qu'il aurait été dans le cas d'une simple poursuite de la tendance des années 2000. Cela suggère l'amorce d'un nouveau potentiel de croissance, plus élevé que celui des années 2000, permettant de rattraper le retard structurel de croissance pris par la Côte d'Ivoire vis-à-vis des autres économies africaines. À titre d'illustration, le graphique 2.6 présente le niveau de PIB qui aurait été atteint en 2014 si, depuis 2000, le pays avait eu chaque année le taux de croissance moyen de l'ASS. L'écart entre le PIB réalisé de la Côte d'Ivoire en 2014 et ce niveau de PIB simulé reste substantiel et plusieurs années de croissance forte sont encore nécessaires pour combler ce retard. Cet effet de rattrapage suite à un conflit s'est déjà manifesté dans plusieurs économies africaines. En Ouganda, à la fin d'une décennie d'instabilité politique et de guerre civile, une période de croissance forte s'est ouverte en 1987 et a perduré depuis lors. De même, au Rwanda, à partir de 1995, plusieurs années de croissance forte ont suivi l'issue du conflit civil.

Le rythme de croissance élevé pourrait se poursuivre si l'environnement macroéconomique demeure stable et si les inégalités de revenu ne se creusent pas. Pour l'année 2015, les services du FMI prévoient un taux de croissance de 7,9 %. La hausse substantielle, pour la campagne 2014/2015, du prix bord champ (+13 %) rémunérant les planteurs de cacao

(graphique 2.9) favorise la poursuite d'une consommation des ménages vigoureuse. La pérennité de cet épisode de croissance forte repose sur la matérialisation de plusieurs facteurs déterminants identifiés dans la littérature, certains restant à consolider en Côte d'Ivoire. Il s'agit d'un environnement macroéconomique stable, d'inégalités de revenus réduites et d'une structure de production qui favorise les produits manufacturés et les exportations sophistiquées (Berg *et al.*, 2012).

## 2.2. Un modèle de croissance basé sur le secteur agricole, mais qui s'oriente vers davantage de diversification grâce à l'amélioration du climat des affaires

La part du secteur primaire dans le PIB ivoirien s'inscrit en recul et tend à égaliser celle de l'industrie. Le secteur agricole ne représente plus que 24 % de la valeur ajoutée, en recul par rapport à son poids de 27 % dans les années 1980 (graphique 2.7). Toutefois, près de 45 % des emplois restent pourvus dans ce secteur. Le secteur industriel contribue à hauteur de 23 % au PIB, mais n'occupe que 12,5 % des travailleurs, tandis que la part du secteur du commerce et des services est de 53 %, avec 44 % des emplois.

### 2.2.1. Le secteur agricole, moteur traditionnel de la croissance

Les exportations de ressources naturelles, en particulier de cacao et de café, ont été des moteurs traditionnels de la croissance. Historiquement, les filières du cacao et du café ont été très performantes. Après avoir été le 3<sup>e</sup> producteur mondial de café pendant 30 ans, la Côte d'Ivoire ne se positionne plus qu'au 12<sup>e</sup> rang mondial en 2014, avec une production en recul. Le pays reste en revanche le premier producteur mondial de cacao, avec une part de marché de 40 % lors des deux dernières campagnes. Cette culture emploie 700 000 planteurs et fait vivre environ 5 millions de personnes, soit près du quart de la population. De par le nombre élevé de ménages en zone rurale qui bénéficient des revenus du cacao, ce secteur est l'un des rares à s'être révélé, entre 2002 et 2008, porteur de croissance « pro-pauvres » (PNUD et INS, 2011).





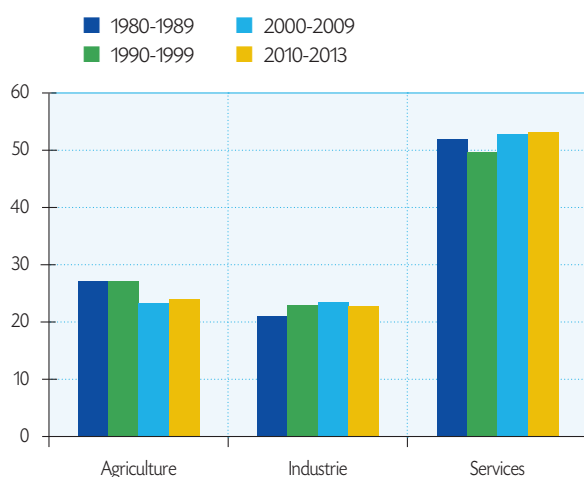
Tableau 2.1 Productions du secteur primaire

	Moyenne 2007-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Café (milliers de tonnes)	118	94	32	121	103
Coton (milliers de tonnes)	132	178	198	288	378
Pétrole (milliers de barils)	17 656	14 562	12 390	9 623	7 282
Or (tonnes)	3,8	5,1	12,4	9,9	9,8
Maïs (milliers de tonnes)	547	822	939	1073	1116

Source : Rapports annuels de la zone franc, Banque de France.

Graphique 2.7

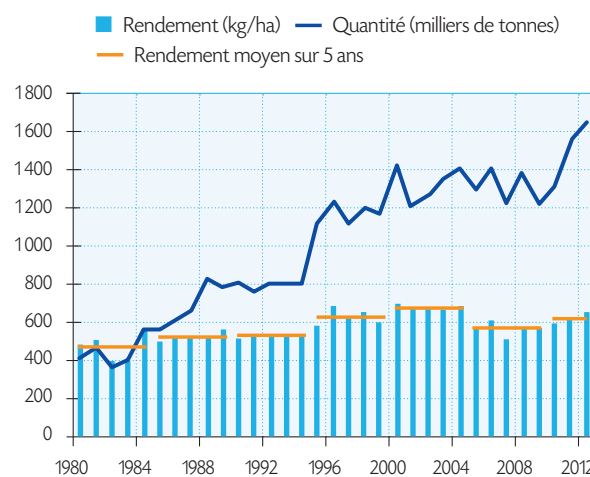
Part des différents secteurs dans la valeur ajoutée totale (en %)



Source : Banque mondiale (WDI).

Graphique 2.8

Évolution de la production et du rendement du cacao en Côte d'Ivoire



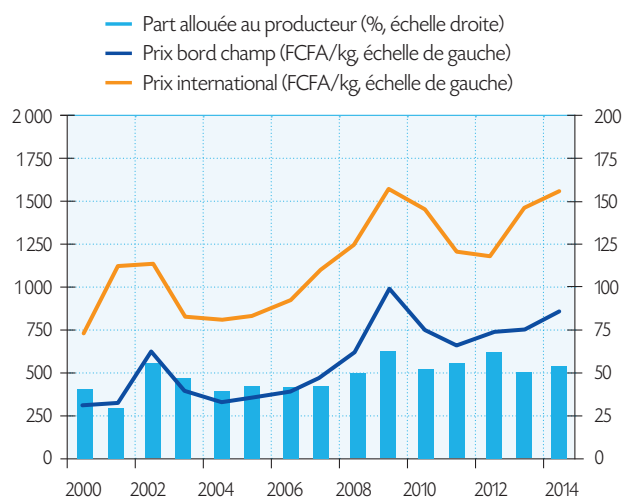
Source : FAO et BCEAO.

Suite au constat de stagnation de la production de cacao dans les années 2000, en lien avec le vieillissement des plantations et le manque d'investissement, des réformes ont été décidées. Le programme « Quantité-qualité-croissance » a été mis en place en 2009 pour enrayer ce phénomène. Une réforme en profondeur de la filière a été décidée et mise en œuvre à partir de 2012 (encadré 1). Ainsi, depuis le début des années 2010, les quantités produites s'inscrivent à

nouveau en hausse (graphique 2.8). La production est également soutenue par les prix internationaux qui demeurent élevés et n'ont pas subi le récent déclin qu'ont connu de nombreuses matières premières entre mi-2014 et mi-2015. Le prix particulièrement attractif de 850 F CFA fixé pour la campagne 2014/2015 attire par ailleurs la contrebande de cacao en provenance du Ghana, où le prix est inférieur.

## Graphique 2.9

### Évolution des prix du cacao, à l'international et payé aux producteurs



Source : ICCO, BCEAO et calculs AFD.

## Encadré 1 La réforme de la filière café-cacao

Tout d'abord régie par la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles (CAISTAB) de 1962 à 1999, puis libéralisée en 1999, la filière café-cacao a connu une réforme de réorganisation en 2011, qui constitue une voie intermédiaire entre les deux systèmes précédents (BCEAO, 2014).

La réforme de 2011 vise plusieurs objectifs :

- le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources générées par la filière ;
- le développement d'une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production et l'amélioration de la productivité ;
- la sécurisation du revenu des producteurs ;
- la réorganisation de la filière pour viser la transformation de davantage de fèves sur place.

Les principales modifications introduites par la réforme sont les suivantes :

- **la création d'une structure publique unique de gestion.**

Le Conseil de régulation, de stabilisation et de développement de la filière café-cacao (abrégé en Conseil du café-cacao) remplace les cinq structures précédentes<sup>[2]</sup>. Il est responsable de la gestion, de la régulation, de la stabilisation des prix et du développement de la filière. Le Conseil café-cacao a été créé par décret en décembre 2011 et la réforme a été mise en place à compter d'octobre 2012, le début de la campagne agricole 2012-2013 ;

•••

•••

- **l'instauration d'un prix d'achat minimum garanti.**

Équivalent à 60 % du prix CAF (coût, assurance, fret compris). En moyenne, entre 2003 et 2011, les producteurs recevaient un peu moins de 50 % du prix international (graphique 2.9) ;

- **l'instauration d'un nouveau système de commercialisation.**

Pour assurer un tel prix aux producteurs, 70 à 80 % de la production est commercialisée avant le début de la saison agricole par un programme de ventes anticipées aux enchères, ouvert à une cinquantaine d'acheteurs locaux et internationaux. En début de campagne, un prix CAF de référence est fixé, qui correspond au prix moyen pondéré des ventes anticipées et des ventes à réaliser en cours de campagne.

Pour les ventes réalisées en cours de campagne, si le prix négocié diffère du prix de référence fixé en début de campagne, le Conseil du café-cacao intervient de la manière suivante :

- si le prix est supérieur au prix CAF de référence, l'écart entre les deux prix est payé par l'exportateur au Conseil du café-cacao ;
- si le prix est inférieur au prix CAF de référence, l'écart entre ces prix est appelé soutien et est payé par le Conseil du café-cacao à l'exportateur.

Le Conseil du café-cacao octroie des droits d'exportation à des opérateurs nationaux et internationaux à hauteur respectivement de 80 % et 20 % du volume global prévisionnel ;

- **la limitation des prélèvements fiscaux à 22 % du prix CAF.**

Depuis novembre 2012, le prélèvement au titre du Droit unique de sortie (DUS) est fixé à 14,6 % du prix CAF et l'avantage fiscal relatif à cette taxe, qui concernait les broyeurs de cacao, est supprimé. La taxe d'enregistrement, deuxième taxe la plus importante, est réduite de 5 % à 1,284 % du prix CAF. Plusieurs autres taxes, avec un taux moindre, sont appliquées au secteur (taxe allouée au Comité de gestion de la filière café-cacao, au Fonds d'investissement en milieu rural et au Fonds d'investissement agricole, notamment) ;

- **la mise en place d'un fonds de réserve.**

Ce fonds a été placé à la Banque centrale des États d'Afrique de l'ouest (BCEAO) et doit permettre d'assurer les risques liés au fonctionnement du nouveau système de prix garanti et de commercialisation.

•••

[2] L'Autorité de régulation du café et du cacao (ARCC), le Fonds de régulation et de contrôle du café et du cacao (FRCC), la Bourse du café et du cacao (BCC), le Fonds de garantie des coopératives du café et du cacao (FGCCC) et le Fonds de développement et de promotion des activités des producteurs de café et de cacao (FDPC).



•••

À sa création, il a été doté de 40 Mds de F CFA. Ce fonds de réserve est suffisant pour pallier, lors d'une campagne, une baisse allant jusqu'à 10 % du prix international par rapport au prix de référence fixé en début de campagne ;

- **l'accroissement du taux de transformation du cacao.**

L'objectif est de faire passer le taux de broyage de 30 % en 2012 à 50 % à l'horizon 2015-2020. Les principaux produits semi-finis fabriqués sont le beurre et la poudre de cacao. Le secteur de la transformation était traditionnellement dominé par les filiales des multinationales européennes et américaines, mais ces activités sont de plus en plus exercées par des sociétés ivoiriennes. Selon l'*International Cocoa Organization* (ICCO), la Côte d'Ivoire est devenue, lors de la saison 2014/2015, le premier transformateur mondial de cacao, dépassant pour la première fois en quantité les Pays-Bas.

Les premiers résultats sont satisfaisants :

- le prix bord champ payé aux producteurs s'inscrit en hausse (à la faveur de la bonne tenue des cours mondiaux). Au cours de la campagne 2014/2015, il a été fixé à 850 FCFA/kg contre 750 et 725 FCFA/kg au cours des deux dernières campagnes ;
- pour améliorer la qualité du produit, il a été imposé que le taux d'humidité du cacao chargé dans les ports ne soit pas supérieur à 9 %, alors qu'il atteignait parfois 12 % auparavant ;
- les possibilités de contrebande de cacao sont réduites car l'ensemble des acteurs, acheteurs et intermédiaires, doivent obtenir des licences auprès du Conseil café-cacao au début de chaque campagne pour pouvoir exercer leurs fonctions.

Depuis les années 2000, de nouvelles filières agricoles se sont développées, ajoutant à la diversification du secteur et procurant de nouveaux relais de croissance. La Côte d'Ivoire est devenue le plus grand exportateur mondial de noix de cajou et se situe au premier rang africain en termes de production d'hévéa. La production rizicole est en nette augmentation, permettant l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance à horizon 2016, et celle de coton a triplé par rapport à son niveau moyen sur 2007-2010. Le maïs apparaît également en croissance et bénéficie d'importants débouchés en raison d'un déficit d'offre dans la sous-région (tableau 2.1). Une étude de la Banque mondiale (2012) identifie les filières du caoutchouc, de l'anacarde, du coton, du riz et de l'huile de palme comme les filières agricoles les plus prometteuses car susceptibles de connaître une forte expansion.

Le degré de transformation des produits agricoles s'accroît. Comme détaillé dans l'encadré 1, le taux de transformation du cacao s'établit à la hausse et il en est de même pour le coton, le sucre, la noix de cajou et le caoutchouc. Si la transformation du cacao est intensive en capital, celle de la noix de cajou est intensive en main d'œuvre, permettant la création de nombreux emplois.

### 2.2.2. Le secteur industriel souffre d'un manque de compétitivité, mais les améliorations du climat des affaires pourraient contribuer à son développement

Le secteur industriel souffre de plusieurs freins qui limitent sa compétitivité. L'étude de la Banque mondiale (2014) identifie quatre facteurs-clés qui constituent les obstacles majeurs à la compétitivité des entreprises manufacturières ivoiriennes : la logistique du transport, la disponibilité et le coût des terrains industriels, l'électricité (encadré 2), le coût du travail et la formation professionnelle inadaptée. Concernant la logistique du transport, de nombreux problèmes trouvent leur origine au port : le coût du passage portuaire et le temps de dédouanement sont beaucoup plus élevés en Côte d'Ivoire que dans les autres ports de la sous-région. Or, ces difficultés au port sont fortement préjudiciables aux exportations (Freund et Rocha, 2010). En termes de coût du travail dans le secteur formel, le pays ne présente pas d'avantage comparatif clair, puisque l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), décidée en 2013, l'a porté à près de 100 USD, soit le triple de celui du Ghana et le double de celui du Bangladesh.

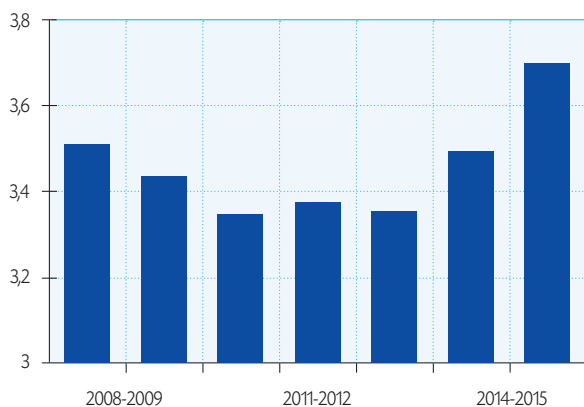
De réelles améliorations du climat des affaires ont été constatées récemment. Parmi les mesures prises, un tribunal de commerce a été créé à Abidjan en mai 2013, les procédures de création d'entreprises ont été simplifiées et une nouvelle zone industrielle est en cours de conception. Le développement des petites et moyennes entreprises (PME) est également encouragé par la modification du Code des marchés publics, qui permet un accès plus aisé pour les PME à ces marchés. Tant l'indice de compétitivité globale, calculé par le *World Economic Forum*, que l'indice de facilité à faire des affaires de la Banque mondiale, décrivent cette amélioration significative du climat des affaires entre la fin des années 2000 et aujourd'hui (graphique 2.10). Dans le classement *Doing Business*, le pays a progressé, entre 2012 et 2015, de la 177<sup>e</sup> à la 147<sup>e</sup> place, et a figuré, en 2013 et 2014, dans le top 10 des économies ayant connu la plus forte amélioration de leur climat des affaires. Les réformes se poursuivent avec la volonté de faire figurer la Côte d'Ivoire parmi les

100 premières économies en termes de facilité à faire des affaires. Ces réformes semblent porter leurs fruits, puisque le nombre de créations d'entreprises est en forte croissance. En 2014, près de 6 500 créations d'entreprises ont été enregistrées dans le pays, contre seulement 2 700 en 2013.

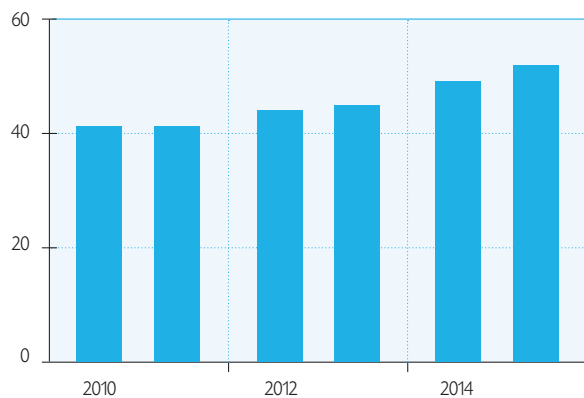
**Graphique 2.10**

*Évolution des indicateurs de climat des affaires en Côte d'Ivoire*

*Indice de compétitivité globale*



*Classement Doing Business*



Source : World Economic Forum et Banque mondiale.

**Encadré 2**

*Secteur électrique : des défis importants demeurent, malgré les mesures de redressement majeures prises depuis 2011*

Les mesures engagées en 2012 pour assainir la situation financière du secteur, qui affichait en 2011 un lourd déficit, se sont poursuivies. Les actions ont notamment porté sur :

- la lutte contre la fraude qui a permis de réduire les pertes de distribution de 9 %, portant le rendement total du réseau à 80 % ;
- la renégociation de la rémunération du concessionnaire, la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIE), et des tarifs des deux principaux fournisseurs de gaz naturel, CNR et Foxtrot ;
- l'augmentation des prix de vente d'électricité à la Société nationale d'électricité du Burkina (SONABEL), à Energie du Mali (EDM) et à la Communauté électrique du Bénin (CEB), pour les rapprocher du coût marginal de production.

La situation financière du secteur s'est par conséquent améliorée. Néanmoins, la production des centrales hydro-électriques et au gaz étant insuffisante pour faire face à une demande en forte croissance (+10 % en 2014), l'augmentation de la production à partir de combustibles liquides a entraîné une détérioration de la situation en 2014.

Le secteur présente en outre des besoins d'investissement importants, en particulier pour le transport et la distribution, qui sont prévus dans le budget d'investissement de l'État pour 2015. De plus, en 2015, des augmentations de tarif ont été décidées, permettant au secteur d'atteindre l'équilibre. L'entrée en production des cycles combinés de la centrale thermique d'Azito en 2015 et de la Compagnie ivoirienne d'électricité (CIPREL) en 2016, ainsi que du barrage de Soubré en 2018, auront également un impact positif sur la situation financière du secteur.

À moyen terme, les tensions sur l'offre rendent nécessaires des investissements dans de nouvelles capacités de production. Ces projets concerneront dans un premier temps principalement des centrales thermiques et, dans un second temps, des centrales hydro-électriques (plusieurs projets sont à l'étude). Le calendrier affiché par les autorités pour les projets les plus avancés (centrales thermiques d'Abatta et de Songon) est ambitieux et devra être tenu, au risque d'avoir à recourir à des solutions de location coûteuses.

# 3 / Un taux d'endettement réduit, mais une trajectoire de réendettement à surveiller, dans un contexte budgétaire tendu

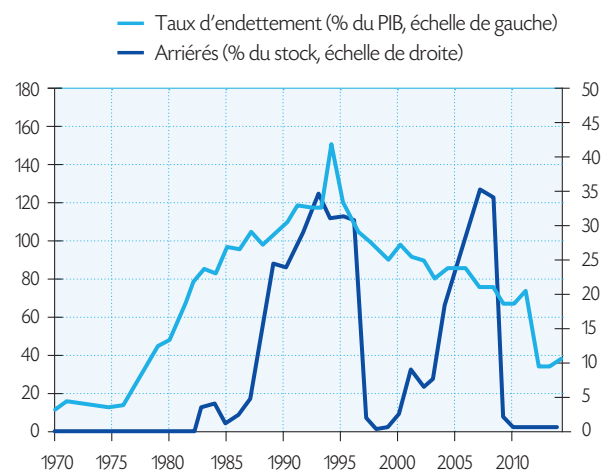
## 3.1. Une dynamique de réendettement, permise par les annulations de dette, à surveiller

Au cours des années 1980 et au début des années 1990, l'endettement de la Côte d'Ivoire a connu une très forte hausse, atteignant un pic de 150 % du PIB lors de la dévaluation de 1994, et entraînant des défauts de paiement. Les arriérés représentaient alors des montants importants, de l'ordre de 30 % du stock de la dette (graphique 3.1). Les traitements de la dette en Club de Paris sont devenus ensuite davantage concessionnels, permettant une diminution du taux d'endettement. À partir de 1999, le pays est éligible à l'initiative PPTE, mais n'atteint le point de décision qu'en 2009. Le traitement de la dette obtenu à cette occasion lui permet d'apurer les arriérés ré-accumulés. En 2011, suite à la crise politique, le pays fait défaut sur le paiement de certains coupons de son Eurobond émis en 2010. Avec 11 passages en Club de Paris depuis 1984, la Côte d'Ivoire présente ainsi un historique important de défauts de paiement et de restructuration de sa dette publique externe.

Depuis l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2012, la dette publique ivoirienne s'est fortement allégée, passant de 73,5 % du PIB fin 2011 à 37,8 % fin 2014 <sup>[3]</sup> (graphique 3.2). Ce niveau d'endettement public n'inclut cependant pas l'endettement des nombreuses entreprises publiques qui pourrait être substantiel et dont l'évaluation est en cours.

Graphique 3.1

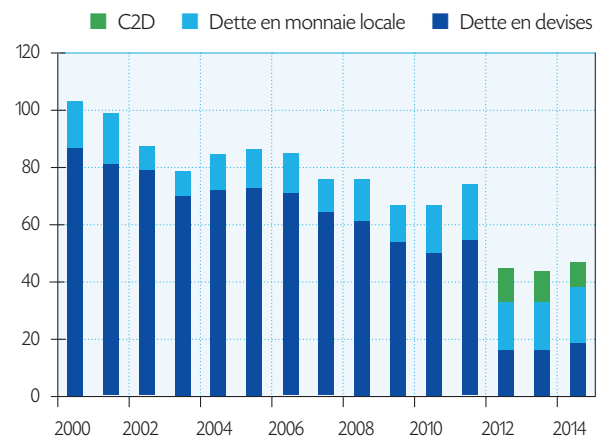
Évolution de l'endettement public et des arriérés



Source : FMI et Banque mondiale (WDI).

Graphique 3.2

Structure de la dette publique (en % du PIB)



Source : FMI (Art. IV).

[3] Dans le cadre de cet allègement de dette, la France a conclu avec l'État ivoirien un Contrat de désendettement et de développement (C2D), mécanisme de refinancement par dons des échéances dues. Dans ce mécanisme, la Côte d'Ivoire continue d'honorer le service de la dette mais, sitôt le remboursement constaté, la France lui reverse une subvention d'un montant équivalent pour financer des programmes de lutte contre la pauvreté, sélectionnés d'un commun accord.

Cette annulation de dette a procuré de nouvelles marges de manœuvre pour le financement d'investissements publics. La Côte d'Ivoire a ainsi réussi son retour sur les marchés obligataires internationaux en émettant en 2014 un emprunt à 10 ans de 750 millions USD à un taux de 5,625 %. L'emprunt a obtenu six fois plus de demandes de souscription que le montant offert initialement et le taux s'est inscrit comme le plus faible parmi les émissions d'Eurobond réalisées en 2014 par des pays d'Afrique subsaharienne (tableau 3.1). De même, la dernière émission obligataire effectuée en février 2015 a permis de lever 1 milliard USD, avec une maturité de 12 ans

et un taux de 6,625 %. Les émissions comme celle-ci comportent cependant un risque de change (puisqu'elles sont en dollars), contre lequel le pays doit se couvrir, et un risque de refinancement à leur échéance. Au cours de l'année 2014, le franc CFA s'est déprécié de 13,6 % par rapport au dollar, renchérissant d'autant le remboursement des intérêts de la dette en devises de l'État ivoirien. Les recettes des principales matières premières exportées par la Côte d'Ivoire étant libellées en dollar, le risque de change est toutefois en partie atténué.

**Tableau 3.1** Émissions comparées d'Eurobond par des pays africains en 2014 et 2015

Pays émetteur	Année	Taux (%)	Durée (ans)	Montant (USD)
Côte d'Ivoire	2014	5,625	10	750 M
Sénégal	2014	6,25	10	500 M
Éthiopie	2014	6,625	10	1 Md
Kenya	2014	6,875	10	1,5 Md
Gabon	2015	6,95	10	500 M
Zambie	2014	8,625	10	1 Md
Ghana	2014	8,125	12	1 Md
Côte d'Ivoire	2015	6,625	12	1 Md

Source : Bloomberg

En termes de structure, la dette est répartie, à fin 2014, de manière quasi égale entre dette en monnaie locale et dette en devises (graphique 3.2). Avec le retour du pays sur les marchés internationaux, la part de la dette en devises est amenée à progresser, d'autant qu'en raison de l'étroitesse du marché intérieur, les opportunités d'accroissement de la dette en monnaie locale sont limitées. Sur le marché sous-régional, l'État ivoirien ne peut plus émettre que des obligations de faibles montants, car il est contraint par la disponibilité de liquidités souhaitant investir sur des titres ivoiriens. En effet, les banques de la sous-région, investisseurs importants sur ce marché et déjà fortement exposés sur des titres ivoiriens, préfèrent souscrire à des obligations d'autres pays de l'UEMOA afin de diversifier leur risque. En 2014, sur les sept émissions obligataires ivoiriennes effectuées à la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), pour un total de 620 Mds F CFA (soit près d'1 Md d'euros), trois d'entre elles

ont souffert d'une sous-souscription. Afin d'attirer de nouveaux investisseurs sur des obligations en monnaie locale, l'État ivoirien a prévu d'émettre fin 2015 des sukuk (certificats d'investissement de la finance islamique) de 150 Mds F CFA d'une maturité de 5 ans.

Les deux émissions obligataires sur le marché international, ainsi que la conclusion de plusieurs prêts pour le secteur des infrastructures, constituent un endettement additionnel important. De 19,1 % du PIB à fin 2014, le stock de dette publique en devises devrait atteindre 26,4 % du PIB en 2016, selon les projections du FMI. Cette trajectoire de réendettement relativement rapide est à surveiller. La dernière analyse de viabilité de la dette, conduite par le FMI en novembre 2014, conclut à un risque modéré de non-soutenabilité de la dette publique (encadré 3).



Encadré 3 Analyse de viabilité de la dette (AVD), conduite par le FMI en novembre 2014 (FMI, 2014)

Dans l'AVD, le FMI fait des projections à horizon de 20 ans quant à l'évolution du taux d'endettement et du service de la dette. Les projections se font selon deux scénarios, historique et de chocs. La viabilité de la dette est mesurée en fonction de la capacité à ne pas dépasser les seuils fixés sur l'ensemble de la période considérée, que ce soit dans le cadre du scénario historique ou de celui de chocs.

Dans le scénario de base historique pour la Côte d'Ivoire, sur la période allant jusqu'en 2034, ni le niveau d'endettement ni le service de la dette ne dépassent les seuils d'alerte. Cependant, dans le scénario de chocs, deux seuils sur cinq sont dépassés (les ratios dette sur PIB et service de la dette sur revenus), ce qui conduit le FMI à considérer qu'il existe un risque modéré de non-viabilité de la dette publique.

Alors même que l'endettement de la Côte d'Ivoire est réduit suite aux annulations de dette, l'analyse de viabilité de la dette est particulièrement stricte dans le cas de ce pays, pour deux raisons principales :

- Les seuils d'endettement à respecter étant fonction de la note moyenne *Country Policy and Institutional Assessment (CPIA)*<sup>[4]</sup> sur les trois dernières années, ceux retenus pour analyser la dette de la Côte d'Ivoire sont particulièrement bas. En effet, sa note moyenne CPIA sur 2011-2013 de 3,04, retenue dans l'AVD, classe le pays dans la catégorie « CPIA faible » (tableau 3.2). Cependant, au vu des améliorations récentes de la note CPIA, la moyenne sur la période 2012-2014 est à présent de 3,2, rapprochant la Côte d'Ivoire du seuil de 3,25, qui lui permettrait d'être considérée comme bénéficiant de politiques de qualité intermédiaire et l'autoriserait à des niveaux d'endettement plus élevés.

Tableau 3.2 Seuils d'endettement à respecter selon le cadre de viabilité de la dette

Qualité des politiques et des institutions (CPIA)	Valeur actuelle de la dette (en %)			Service de la dette (en %)	
	Exports de B&S	PIB	Recettes	Exports de B&S	Recettes budgétaires
Faible (< 3,25)	100	30	200	15	18
Intermédiaire (3,25 < CPIA < 3,75)	150	40	250	20	20
Élevé (> 3,75)	200	50	300	25	22

Source : Banque mondiale.

- Le scénario de choc appliqué à la Côte d'Ivoire considère des chocs particulièrement élevés. Par construction, le choc appliqué à chacune des variables (taux de croissance du PIB et taux de croissance des exportations, notamment) est calculé comme la moyenne de la variable sur les 10 dernières années moins un écart-type. Les 10 dernières années ayant été des années de crise heurtées par plusieurs chocs, d'une part

les valeurs moyennes de ces variables sont particulièrement faibles et d'autre part les écarts-types sont élevés. Le respect des seuils lorsque les chocs sont appliqués est donc relativement plus compliqué pour un pays en sortie de crise comme la Côte d'Ivoire que pour un pays ayant connu une stabilité sur la dernière décennie, même si celui-ci a un endettement bien plus élevé.

[3] Le CPIA évalue les politiques et institutions nationales et attribue une note allant de 1 (faible qualité) à 6 (qualité élevée).

### 3.2. Un déficit budgétaire sous contrôle, dans un contexte de forte hausse des dépenses publiques

L'exécution budgétaire est contrainte par la relative faiblesse des recettes fiscales (tableau 3.3). Les recettes fiscales ont représenté en moyenne 15,7 % du PIB sur la période 2012-2014, contre un seuil de convergence fixé à 17 % au sein de l'UEMOA. Des réformes ont été prises pour les augmenter et accroître la viabilité à long terme de la situation budgétaire. Les mesures de hausse et les multiplications des contrôles doivent viser l'élargissement de l'assiette fiscale, afin de ne pas risquer de provoquer un sentiment d'acharnement fiscal dans les secteurs aisément taxables et sur les entreprises du secteur formel.

Les recettes ont une dépendance structurelle aux productions cacaoyère et pétrolière. Les revenus au titre du DUS sur le cacao et le café représentent près de 15 % des recettes fiscales et ceux liés au pétrole et au gaz 10 % du total. Au vu de la bonne tenue des cours du cacao et de l'appréciation du dollar, les recettes en F CFA de la vente de cacao seront importantes en 2015 et entraîneront une hausse substantielle des recettes fiscales.

À la suite d'un audit qui avait identifié un stock de plus de 150 Mds de F CFA d'arriérés intérieurs, un programme de régularisation progressive des arriérés a été mis en place. Fin 2014, 70 % de ces arriérés ont été régularisés et, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie, un compte unique du Trésor a été mis en place.

Tableau 3.3 Exécution budgétaire de l'État ivoirien (en % du PIB)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (est.)
<b>Recettes totales et dons</b>	17,4	19,2	19,9	21,6	18,5	14,4	18,9	19,5	19,8
Recettes budgétaires	17,2	18,6	18,2	18,7	17,7	14,1	18,4	18,0	17,9
– Recettes fiscales	14,7	15,1	15,0	16,5	15,6	10,6	13,8	14,4	15,5
– Recettes non fiscales	2,4	3,6	3,2	2,2	2,0	3,5	4,6	3,6	2,5
Dons	0,2	0,5	1,7	2,9	0,9	0,3	0,6	1,5	1,8
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	18,7	20,0	20,3	20,7	20,3	18,5	22,1	22,5	22,0
Dépenses courantes	14,9	16,1	16,1	16,2	15,9	15,2	17,1	14,9	16,1
– Salaires et traitements	6,3	6,6	6,6	6,5	6,5	6,0	6,8	6,8	7,1
– Transferts et subventions	1,1	1,6	1,5	2,0	2,2	2,6	3,0	1,9	1,8
– Autres dépenses courantes	6,0	6,2	6,3	5,9	5,6	4,7	5,7	5,0	3,9
– Intérêts de la dette publique	1,4	1,7	1,7	1,8	1,6	1,8	1,7	1,3	1,3
• intérieure	0,3	0,5	0,5	0,4	0,5	0,7	0,6	0,6	0,7
• extérieure	1,1	1,2	1,1	1,4	1,0	1,1	1,1	0,6	0,6
Dépenses en capital	2,6	2,6	2,8	2,9	2,8	2,7	4,5	7,3	6,0
• sur financement interne	2,3	1,9	2,0	2,1	2,1	2,3	3,8	4,4	3,7
• sur financement externe	0,3	0,7	0,7	0,8	0,7	0,4	0,8	2,8	2,3
Solde primaire de base	1,4	2,4	1,8	2,2	1,2	-1,5	-0,8	0,0	-0,6
Solde primaire (habituel)	0,1	0,9	1,3	2,7	-0,2	-2,2	-1,4	-1,7	-0,9
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>-1,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,9</b>	<b>-1,8</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,1</b>	<b>-3,0</b>	<b>-2,2</b>

Note : Le solde primaire de base, selon la définition retenue par l'UEMOA, est calculé comme la différence entre les recettes hors dons et les dépenses hors intérêts et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

Source : Ministère de l'Économie et des Finances et calculs AFD.  
(est.) : estimations du FMI (7<sup>e</sup> revue du programme FCE).





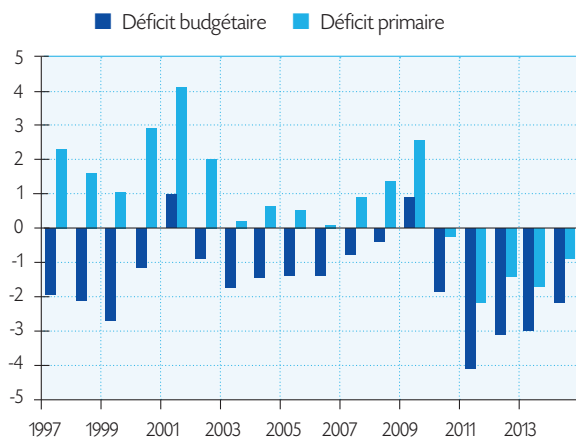
Les dépenses budgétaires demeurent maîtrisées, malgré l'important programme d'investissement public. Sur les trois dernières années, les dépenses budgétaires se sont établies autour de 22 % du PIB. L'important programme d'investissement public visant la relance de l'économie s'est traduit par un doublement, entre 2011 et 2013, des dépenses d'investissement. La part du budget allouée aux dépenses d'investissement s'est ainsi fortement accrue, passant de 15 % des dépenses au milieu des années 2000 à 30 % en 2013 et 2014. Les dépenses courantes sont quant à elles contenues et le gouvernement a élaboré, en 2013, une stratégie de gestion de la masse salariale pour ramener le ratio masse salariale/recettes fiscales proche du ratio objectif de l'UEMOA de 35 % (ratio qui était supérieur à 40 % en 2013 et 2014). À moyen terme, les dépenses pourraient être alourdies par la mise en place de la couverture maladie universelle, dont la phase d'enrôlement a débuté en janvier 2015, mais au coût budgétaire difficile à estimer.

En raison de l'accroissement massif des dépenses d'investissement, la capacité d'exécution de ces investissements est mise en difficulté. À fin 2014, selon la Direction des marchés publics, le taux d'exécution des dépenses d'investissement n'a atteint que 79,4 % des dotations budgétaires annuelles. Ce taux d'exécution incomplet est expliqué à la fois par des tensions de trésorerie et par la longueur des processus de passation des marchés publics. En 2013, le délai moyen entre le dépôt de l'appel d'offre et son approbation était supérieur à 300 jours et, bien qu'ayant décri, il restait de plus de 120 jours à fin 2014. La mise en place en 2014 d'un comité de suivi des délais d'exécution du budget et de passation des marchés vise la réduction de ce délai à 88 jours.

Suite aux allègements de dette PPTE, le service de la dette est stabilisé autour de 1,3 % du PIB depuis 2013, correspondant à moins de 7 % des recettes budgétaires. Il pourrait cependant s'accroître substantiellement en raison du réendettement en cours, pour atteindre 2,1 % du PIB à horizon 2017, soit 10 % des recettes publiques, selon les prévisions du FMI (2015).

Graphique 3.3

Déficits budgétaires et primaires (en % du PIB)



Source : FMI (WEO) et ministère de l'Économie et des Finances.

Le déficit budgétaire apparaît contenu, autour de 3 % du PIB depuis 2012 (graphique 3.3). Sur les trois dernières années, l'exécution budgétaire fait ressortir un solde primaire déficitaire. Le déficit budgétaire résulte principalement de l'accroissement des dépenses d'investissement porteuses de croissance. La poursuite de la stratégie d'investissement public élevé rend cependant indispensables l'accroissement de la mobilisation fiscale et le maintien d'un rythme de croissance soutenu, pour ne pas détériorer les équilibres budgétaires.

## 4 / Les exportations de cacao soutiennent l'équilibre extérieur du pays

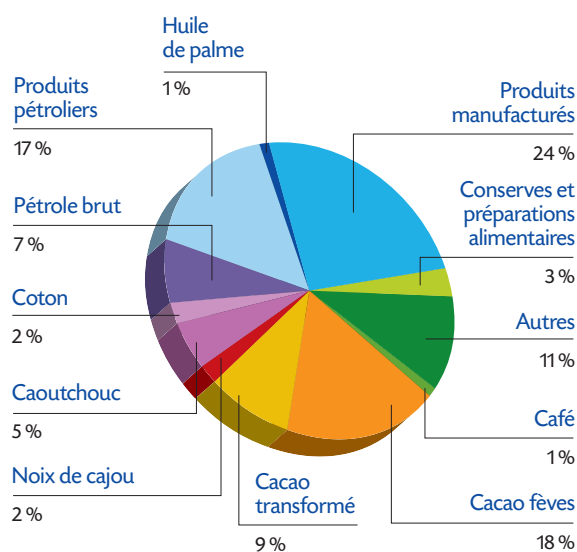
### 4.1. Un solde courant à l'équilibre, grâce à l'excédent structurel de la balance commerciale

Le taux d'ouverture de l'économie ivoirienne est relativement important, ses exportations et importations de biens représentant respectivement 40 % et 30 % du PIB<sup>[5]</sup>. Le pays est le premier producteur mondial de cacao et son équilibre extérieur apparaît dépendant des exportations de cacao (fèves et transformé), qui représentent près de 30 % des recettes d'exportations (graphique 4.1). Si cette part apparaît élevée dans l'absolu, elle est toutefois relativement plus modérée que dans la majorité des pays de la zone franc, où le premier produit d'exportation représente plus de 50 % des recettes totales (Cottet *et al.*, 2012).

Le pétrole (brut et raffiné) constitue le second produit majeur d'exportation (25 %), mais la Côte d'Ivoire se trouve dans une situation particulière vis-à-vis de ce produit. En effet, sa capacité de raffinage étant supérieure à la production nationale de pétrole, le pays importe d'importants volumes de pétrole brut, afin de les raffiner et de les revendre à ses voisins de l'UEMOA (graphiques 4.1 et 4.2). Au total, les exportations liées au pétrole ne dépassent que légèrement la valeur des importations de ce produit et les variations du prix du pétrole n'influent donc que marginalement sur la balance commerciale du pays.

Graphique 4.1

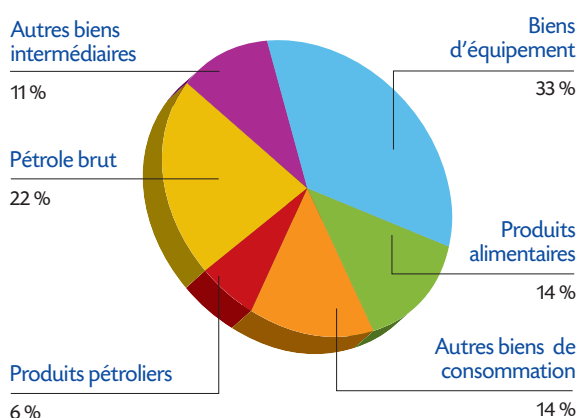
Structure des exportations en 2013



Source : BCEAO.

Graphique 4.2

Structure des importations en 2013



Source : BCEAO.

[5] Le taux d'ouverture moyen en ASS (exportations + importations rapportées au PIB) est de 50 %.

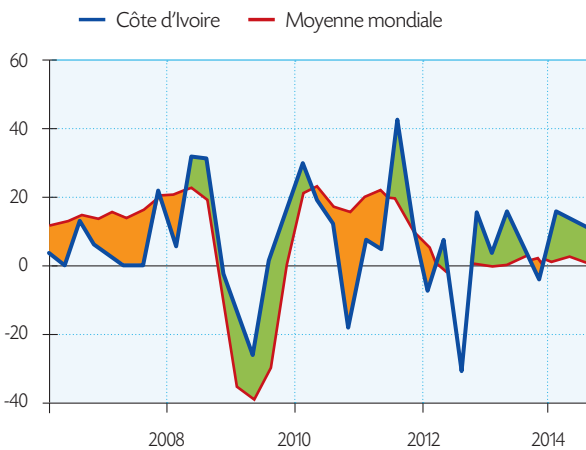


Le dynamisme et la variété des exportations ivoiriennes contribuent à l'excédent structurel de la balance commerciale. Sur la période récente, la croissance des exportations de la Côte d'Ivoire est supérieure à la moyenne mondiale (graphique 4.3), ce qui indique que la Côte d'Ivoire accroît actuellement sa part de marché mondiale. Si le pays exporte beaucoup de produits primaires, la part des produits trans-

formés dans les exportations est en croissance et s'est établie à 58 % en 2013. La compétitivité-prix des produits manufacturés exportés est notamment améliorée par la dépréciation récente du F CFA par rapport au dollar, de près de 20 % entre janvier 2014 et mai 2015. Au sein de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire apparaît comme le seul pays ayant un excédent structurel élevé de sa balance commerciale (graphique 4.4).

Graphique 4.3

Croissance des exportations (en glissement annuel, en %)

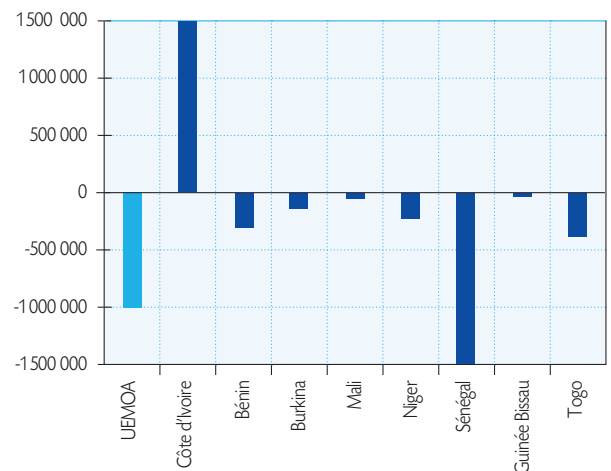


Note : les zones en vert et en orange identifient les périodes où la croissance des exports en Côte d'Ivoire a été respectivement supérieure et inférieure à la moyenne mondiale de croissance des exports.

Source : Measuring Export Competitiveness (Banque mondiale).

Graphique 4.4

Balance commerciale de biens dans les pays de l'UEMOA (moyenne 2012-2013, en millions FCFA)



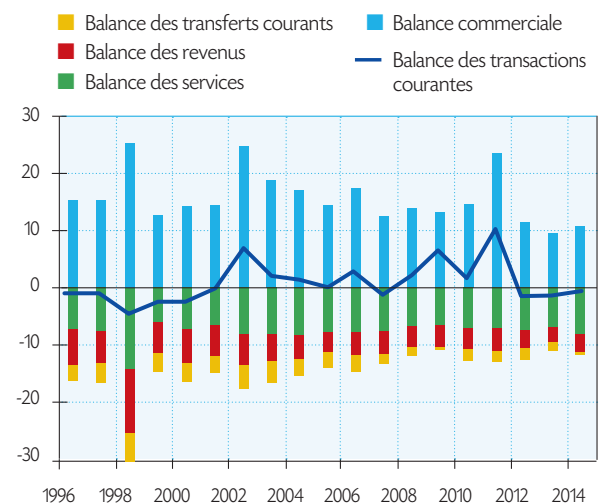
Source : BCEAO.

L'excédent de la balance commerciale a été de l'ordre de 10 % du PIB au cours des trois dernières années, légèrement en retrait par rapport à son niveau moyen de 16 % sur la décennie 2000. Les importations ont en effet crû plus vite que les exportations, en particulier du fait des importations de biens d'équipement qui ont plus que doublé au cours des cinq dernières années.

Les balances des services, des revenus et des transferts courants sont quant à elles structurellement déficitaires (graphique 4.5). Le déficit de la balance des services tient principalement à l'importance des dépenses de fret qui sont fournies par le reste du monde à la Côte d'Ivoire. Le déficit de la balance des transferts courants est lié aux envois de fonds vers l'étranger des travailleurs résidents en Côte d'Ivoire qui sont supérieurs aux transferts reçus dans le pays de la part des migrants ivoiriens installés à l'étranger.

Graphique 4.5

Décomposition de la balance courante (% du PIB)



Source : BCEAO.

Au total, le solde de la balance courante, globalement positif entre 2002 et 2011, est devenu légèrement déficitaire depuis 2012. En 2014, le déficit s'est établi à -0,7 % du PIB, traduisant un quasi équilibre en Côte d'Ivoire entre épargne et investissement domestiques.

## 4.2. Un besoin de financement externe couvert par des investissements directs étrangers

Le léger déficit du compte courant et l'amortissement de la dette publique externe génèrent un besoin en financement externe (BFE). Cette dépendance à l'épargne mondiale reste toutefois modérée (3,8 % du PIB en 2014) et relativement stable (tableau 4.1).

La couverture du besoin de financement s'opère majoritairement *via* des flux non générateurs de dette, tels que les investissements directs étrangers (IDE) et les dons publics. En diminution suite à la crise post-électorale de 2011, les IDE retrouvent depuis 2014 leur niveau de pré-crise, à près de 2 % du PIB. Ces flux entrants d'investissements se destinent principalement au secteur manufacturier et, en 2013, les trois principaux pays investisseurs étaient le Nigeria, la France et les Pays-Bas.

Concernant les flux générateurs de dette, les emprunts contractés à l'international par le secteur public sont en forte hausse (3,5 % du PIB en 2014) et induisent une entrée nette de financement, qui compense les sorties de capitaux résultant du remboursement des emprunts contractés par le secteur privé ivoirien. Il convient de noter que, depuis 2012, le pays ne constitue plus d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure.

Tableau 4.1 *Besoin de financement externe et modalités de sa couverture (en % du PIB)*

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 (est.)
(1) Balance courante hors dons	-15	0,8	4,9	0,4	12,9	-1,8	-2,7	-2,5
(2) Amortissement de la dette externe publique	2,3	2,7	2,9	2,7	2,1	2,3	0,9	1,4
<b>A – Besoin de financement externe (BFE = 2-1)</b>	<b>3,9</b>	<b>1,8</b>	<b>-2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>-10,8</b>	<b>4,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,8</b>
<b>B – Couverture du besoin de financement externe (1+2+3)</b>	<b>6,2</b>	<b>1,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>4,5</b>	<b>-8,2</b>	<b>1,4</b>	<b>4,0</b>	<b>4,4</b>
(1) Flux non générateurs de dette	3,0	3,1	24,8	8,7	3,4	2,3	3,2	4,1
<i>a. IDE</i>	2,2	2,1	1,7	1,5	1,1	1,2	1,3	1,9
<i>b. Investissements de portefeuille</i>	-	-	-	-	-	0,5	0,6	0,3
<i>c. Dons publics</i>	0,8	1,1	2,2	0,8	0,1	0,6	1,3	1,8
<i>d. Annulations de dette</i>	0,0	0,0	21,0	6,5	2,2	0,0	0,0	0,0
(2) Flux générateurs de dette	3,2	-1,4	-25,6	-4,2	-11,6	-0,8	0,8	0,3
<i>a. Public</i>	0,2	0,4	0,5	0,4	2,3	0,4	1,4	3,5
<i>b. Privé</i>	0,2	-2,1	-8,5	-1,2	-14,3	-1,2	-0,6	-3,1
<i>d. Variations d'arriérés</i>	2,8	0,2	-17,6	-3,4	0,4	0,0	0,0	0,0
(3) Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>C- Variation des réserves*</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,1</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>2,6</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,6</b>

Source : FMI (Article IV, 7<sup>e</sup> revue FEC), calculs AFD.

(est.) : estimations.

\* Le signe négatif correspond à une augmentation.

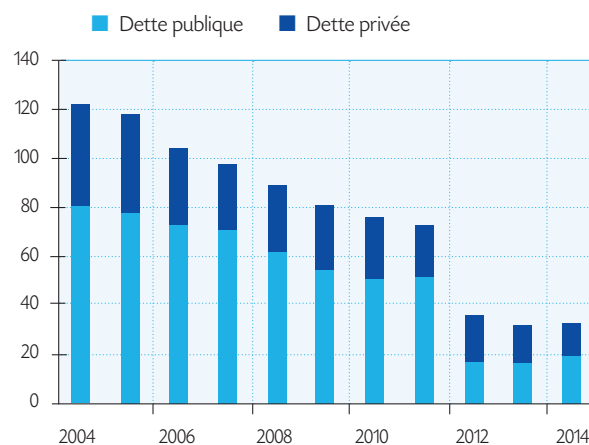


### 4.3. Une liquidité satisfaisante et une solvabilité externe retrouvée

La liquidité externe est globalement satisfaisante avec des réserves couvrant trois mois d'importations (graphique 4.6), malgré le non-respect par certaines entités du secteur privé de l'obligation de rapatriement des devises à la BCEAO. Le risque de pénurie de liquidités est fortement atténué du fait de la mutualisation des réserves au sein de l'UEMOA, les réserves de change totales couvrant cinq mois des importations de biens et services de l'Union. De plus, du fait de l'appartenance à la zone franc, la parité fixe entre le franc CFA et l'euro est garantie de manière illimitée par le Trésor français<sup>[6]</sup> induisant un besoin moindre de détention de réserves de change par les pays que dans le cas d'une parité fixe traditionnelle.

### Graphique 4.7

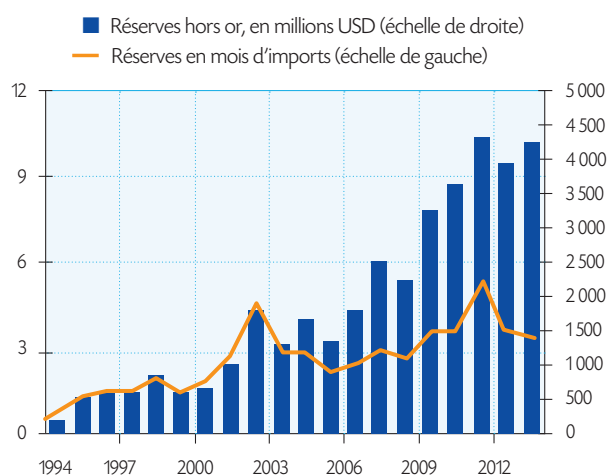
Évolution de la dette en devises du pays (en % du PIB)



Source : FMI (Articles IV).

### Graphique 4.6

Évolution des réserves (en millions de USD et en mois d'imports de biens et services)



Source : Banque mondiale (WDI).

En termes de solvabilité, la dette publique externe a diminué suite aux annulations de dette PPTE, passant de plus de 50 % en 2011 à 19 % du PIB en 2014. La dette externe totale du pays demeure à près de 32 % du PIB en raison de l'endettement important du secteur privé en devises qui, bien qu'en diminution, représente toujours 13 % du PIB (graphique 4.7).

Au total, la position extérieure globale nette du pays est positive, le stock d'actifs financiers détenus par la Côte d'Ivoire dans le reste du monde étant supérieur à son stock de passifs financiers.

[6] Pour plus de détails sur le fonctionnement de la zone franc, se reporter à la note d'information de la Banque de France (2015).

# 5 / Un secteur bancaire peu profond, en attente de la restructuration des banques publiques

## 5.1. Un faible financement du secteur privé par le système bancaire

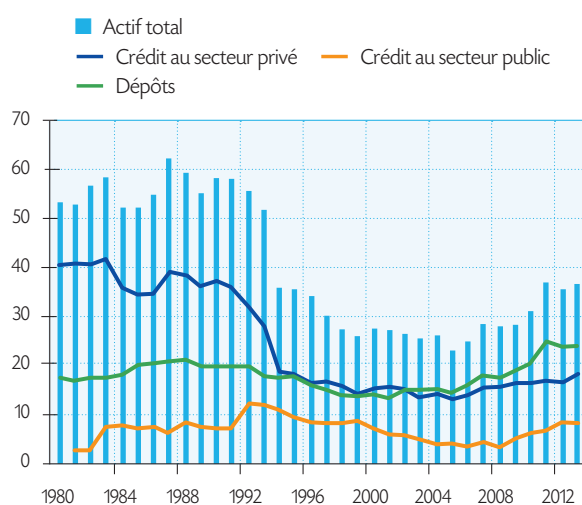
Le secteur financier est composé d'un nombre relativement élevé d'établissements, 26 à fin 2014, et occupe le premier rang au sein de l'UEMOA, représentant près de 30 % du bilan bancaire agrégé de la zone. Malgré la progression récente qui a porté la taille du bilan bancaire ivoirien à 35 % du PIB, il n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant la dévaluation de 1994, où il représentait plus de 50 % du PIB (graphique 5.1).

Le secteur ne finance cependant qu'insuffisamment l'économie, puisque les encours de crédits bancaires octroyés au secteur privé sont principalement à court terme et ne représentent que 18 % du PIB (contre un taux moyen en ASS de 30 % du PIB) (graphique 5.2). En lien avec la forte croissance de la période récente, on note une amélioration puisque les crédits à l'économie se sont accrus de 23 % sur l'année 2013 et leur maturité s'allonge. Cet allongement des maturités a été facilité par la modification réglementaire entrée en vigueur en 2013, qui diminue de 75 % à 50 % le coefficient de couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables. Le taux de prêt moyen de 11 % en Côte d'Ivoire en 2014 est au-dessus des taux moyens pratiqués en moyenne en UEMOA de 9 %.

Une part croissante des liquidités bancaires est par ailleurs investie dans des titres publics. Si, en moyenne sur la décennie 2000, les prêts accordés au secteur public représentaient 18 % de l'actif bancaire, ils ont progressé pour représenter 23 % de l'actif en 2013.

### Graphique 5.1

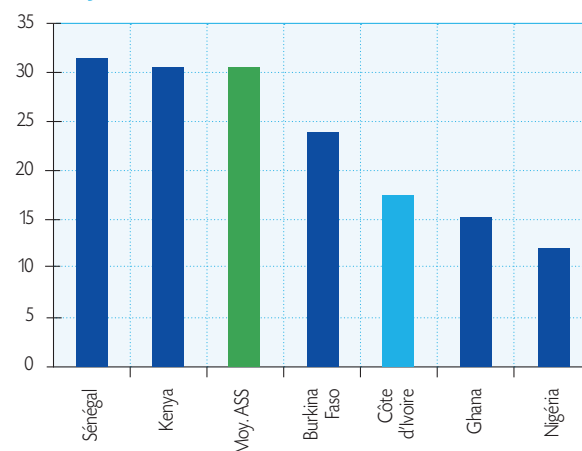
Actif bancaire, crédit aux secteurs privé et public et dépôts des particuliers et entreprises (% du PIB)



Source : BCEAO et Banque mondiale (WDI).

### Graphique 5.2

Crédit au secteur privé (% du PIB) (moyenne 2012-2013)



Source : Banque mondiale.



Les dépôts bancaires sont en progression, mais en termes d'inclusion financière, la Côte d'Ivoire apparaît moins avancée que la moyenne en ASS. Selon les enquêtes FINDEX (graphique 5.3), seuls 15 % des personnes de plus de 15 ans ont un compte bancaire, tandis que la moyenne en ASS s'établit à près de 30 %. De même, si en moyenne, davantage d'Ivoiriens déclarent avoir épargné au cours de l'année 2013, seuls 9 % des adultes l'ont fait dans une institution formelle. Les dépôts mobilisés par les établissements de crédit sont tout de même en progression, passant d'une moyenne de 15 % du PIB sur la décennie 2000 à 24 % du PIB depuis 2011, contribuant à renforcer la stabilité du secteur. La liquidité est également en hausse, car en 2012 le coefficient de réserves obligatoires appliqué aux banques a été abaissé de 7 à 5 % par la BCEAO.

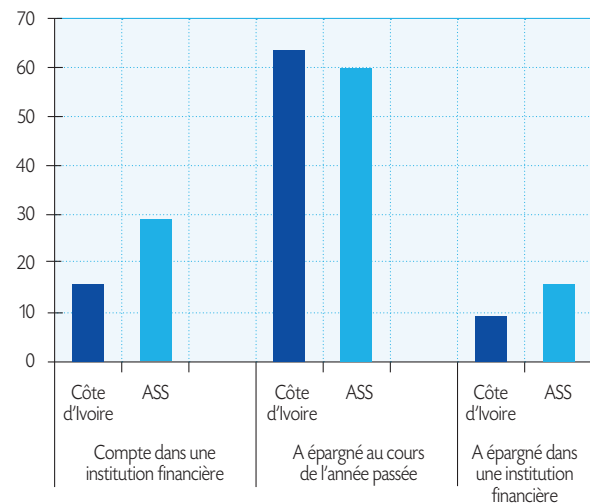
Le marché financier de l'UEMOA, la BRVM, s'inscrit en croissance mais reste peu liquide. Avec une trentaine de titres cotés, la capitalisation boursière s'élevait à fin avril 2015 à 6500 Mds FCFA, soit 13 % du PIB de l'UEMOA. Ce niveau de capitalisation est similaire à celui de la Bourse du Nigéria (12 % du PIB), mais reste faible en comparaison de certains autres pays africains tels que le Kenya (40 % du PIB).

## 5.2. Réglementation et surveillance du secteur bancaire

Alors que la rentabilité et la solvabilité du secteur bancaire ont été fortement affectées par la crise de 2010-2011, les indicateurs bilantiels redeviennent satisfaisants depuis 2012 (tableau 5.1). Le ratio de solvabilité bancaire (capital réglementaire sur actifs pondérés des risques) est supérieur aux prescriptions réglementaires de Bâle II qui se situent à 8 %. La rentabilité du secteur bancaire s'est accrue et apparaît bonne, comme en témoigne le rendement moyen sur les actifs (1,2 %) et le rendement moyen sur fonds propres (17,4 %). Le taux de prêts non performants (PNP), bien qu'en net repli, reste toutefois élevé (10,4 % en 2014), mais est provisionné à hauteur de 77 %.

Graphique 5.3

Indicateurs d'inclusion financière (2014)  
(en % de la population de plus de 15 ans)



Source : FINDEX (Deminguc-Kunt et al., 2015).

Ces indicateurs agrégés masquent toutefois la situation vulnérable de plusieurs banques publiques, qui affichent un ratio de solvabilité inférieur à 8 % et sont en attente de restructuration. Afin de renforcer la solidité du système financier, l'État a adopté en mai 2014 un plan de restructuration de ses participations dans sept banques. Celui-ci a déjà donné lieu à des décisions de liquidations, de privatisations et de mises sous administration provisoire, mais n'est pas encore achevé. L'État, qui souhaite conserver un pôle bancaire public, devra supporter le coût des recapitalisations de certaines banques.

Tableau 5.1 Ratios bilantiels du secteur bancaire (en %)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Ratio de solvabilité</b>							
Capital réglementaire sur actifs pondérés des risques	9,3	10,2	12,5	9,7	8,6	9,2	10,1
<b>Rentabilité</b>							
Rendement moyen sur les actifs	-0,5	2,2	0	0,1	0,49	1,21	n.d.
Rendement moyen sur les fonds propres	-6,8	23,3	-9,3	1,6	7,1	17,4	n.d.
<b>Qualité de l'actif</b>							
Prêts non performants sur total des crédits	19,5	17	17,1	16,9	15,5	12,3	10,4
Taux de provisionnement	77,3	75,9	75,5	71,8	78,7	73,6	77,1
<b>Liquidité</b>							
Actifs liquides sur actifs totaux	42	42,1	40,7	36,7	35,3	37,1	49,8

Source : FMI (Article IV).

Pour réduire la vulnérabilité du secteur financier, le seuil du capital minimum réglementaire pour les banques et établissements financiers a été relevé de 5 Mds de F CFA à 10 Mds et devra être respecté au plus tard en juillet 2017. Deux banques à capitaux publics et trois à capitaux privés sont concernées par cette modification réglementaire.

Par ailleurs, le secteur de la microfinance apparaît très fragile et encore insuffisamment réglementé. Les crises de 2002 et de 2010 ont entraîné une forte dégradation du portefeuille de crédits et affecté la rentabilité du secteur, qui affiche depuis 2011 des capitaux propres négatifs. Afin de consolider le secteur et d'assurer sa viabilité future, le gouvernement prévoit de durcir la réglementation et de soumettre les organismes à davantage de supervision.



# Conclusion

Après trois décennies au cours desquelles le PIB par tête ivoirien s'est réduit de moitié, un cycle de forte croissance s'est ouvert en 2012, offrant de nouvelles perspectives au pays. L'annulation de dette obtenue en 2012 a libéré des marges de manœuvre pour le financement d'un programme d'investissement public de soutien à la croissance.

La pérennité de ce rythme de croissance élevé reste toutefois conditionnée au maintien de la stabilité politique et à la capacité de l'investissement privé de prendre le relais de l'investissement public. Tant le secteur bancaire, en finançant

d'avantage le secteur privé, qu'un climat des affaires favorable peuvent jouer un rôle déterminant à cette fin. Il apparaît également important de préserver les équilibres macroéconomiques, en particulier le rythme de réendettement public doit rester contenu à un niveau qui garantisse la soutenabilité de la dette. L'atteinte d'un développement inclusif nécessite également de résoudre certains enjeux sociaux, notamment celui de la création d'emplois suffisante pour occuper les nombreux jeunes entrant sur le marché du travail.

## Annexe 1 Chronologie des événements socio-politiques marquants en Côte d'Ivoire (1993-2011)

1993		Mort de Félix Houphouët-Boigny.
1994		Nouveau code électoral restreignant les conditions d'éligibilité et excluant la candidature d'Alassane Ouattara.
1995	Octobre	Henri Konan Bédié du PDCI est élu Président.
1999	Décembre	Coup d'Etat de l'armée, mené par le général Robert Gueï.
2000	Juillet	Réforme de la Constitution avec durcissement des conditions d'éligibilité : « candidat ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine, qui ne se soit jamais prévalu d'une autre nationalité et ait résidé en Côte d'Ivoire pendant les 5 années précédant les élections ».
	Octobre	Élection présidentielle. 12 des 17 candidats déclarés inéligibles dont les deux principaux opposants (du RDR et du PDCI), taux d'abstention de 60 %. Laurent Gbagbo et Robert Gueï se déclarent tous les deux vainqueurs. Importantes violences jusqu'à la proclamation officielle des résultats qui établit la victoire de Laurent Gbagbo. Affrontements entre les partisans de Laurent Gbagbo et d'Alassane Ouattara qui n'avait pu se présenter.
	Décembre	Élections législatives avec conditions d'éligibilité moins restrictives. Candidature d'Alassane Ouattara rejetée. Fortes tensions et manifestations dans le pays. Laurent Gbagbo décrète l'état d'urgence avec couvre-feu.
2001	Janvier	Tentative de Coup d'État.
	Octobre	Forum de la réconciliation nationale.
2002	Juin	Certificat de nationalité délivré à Alassane Ouattara.
	Août	Formation d'un gouvernement d'union nationale.
	Septembre	Soulèvement militaire et tentative de coup d'état. Affrontements entre le pouvoir et les rebelles qui occupent le Nord. Les rebelles réclament le départ de Laurent Gbagbo et l'octroi de la nationalité ivoirienne à tous les résidents.
		Assassinat de Robert Gueï. Opération Licorne, intervention de l'armée française pour l'évacuation de ressortissants français. L'armée se fixe ensuite à Yamoussoukro, matérialisant une ligne tampon entre les rebelles au Nord et les forces gouvernementales au Sud.
Octobre	Accords d'Accra de cessez-le-feu mais rapidement rompus. Regroupement des rebelles au sein des Forces nouvelles menées par Guillaume Soro.	





2003	Janvier	Accords de paix de Marcoussis, signés à Paris, mettant fin à la guerre civile et prévoyant la poursuite du mandat présidentiel de Laurent Gbagbo, l'établissement d'un gouvernement d'unité nationale avec les rebelles, la modification de l'article 35 de la Constitution : « le candidat doit jouir de ses droits civiques et politiques et être âgé de 35 ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne, né de père ou de mère ivoirien d'origine ».
	Février	Manifestations anti-françaises hostiles aux accords.
	Juillet	Proclamation de la fin officielle de la guerre civile.
2003-2005		Période de troubles ponctuée de tentatives de coups d'état, de reprise épisodique des affrontements et de sorties par certains partis du gouvernement d'union nationale.
		Multiplication d'accords visant à faire appliquer les points décidés à Marcoussis relatifs notamment à l'éligibilité, mais sans succès significatifs.
2005	Octobre	Impossible tenue de l'élection présidentielle ; Le mandat de Laurent Gbagbo est prolongé de 12 mois.
2006		Épisodes de violences, sommet de Yamoussoukro et reconduction pour 12 mois du mandat de Laurent Gbagbo d'octobre 2006 à octobre 2007.
2007		Signature de l'accord de Ouagadougou ; La zone de séparation entre Sud et Nord est démantelée ; Guillaume Soro désigné chef d'un gouvernement de transition.
2008		Espoirs de normalisation et reprise des programmes de coopération économique, désarmement des rebelles, redéploiement de l'administration dans le Nord.
2010	Octobre	Tenue des élections présidentielles, qui avaient été repoussées à cinq reprises depuis 2005.
	Décembre	La Commission électorale indépendante déclare Alassane Ouattara vainqueur. Laurent Gbagbo conteste, soutenu par le Conseil constitutionnel, et se maintient au pouvoir. Coexistence de deux Présidents et affrontements violents qui font 3000 morts.
2011	Avril	Arrestation de Laurent Gbagbo.
	Mai	Investiture d'Alassane Ouattara.



## Liste des sigles et abréviations

<b>ARCC</b>	Autorité de régulation du café et du cacao	<b>FPI</b>	Front populaire ivoirien
<b>ASS</b>	Afrique subsaharienne	<b>FRCC</b>	Fonds de régulation et de contrôle du café et du cacao
<b>AVD</b>	Analyse de viabilité de la dette	<b>ICCO</b>	<i>International Cocoa Organization</i>
<b>BCC</b>	Bourse du café et du cacao	<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>B&amp;S</b>	Biens et services	<b>IDH</b>	Indice de développement humain
<b>BCEAO</b>	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest	<b>INS</b>	Institut national de statistiques
<b>BFE</b>	Besoin en financement externe	<b>M</b>	Million
<b>BRVM</b>	Bourse régionale des valeurs mobilières	<b>Md</b>	Milliard
<b>C2D</b>	Contrat de désendettement et de développement	<b>PDCI</b>	Parti démocratique de Côte d'Ivoire
<b>CAF</b>	Coût, assurance, fret compris	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>CAISTAB</b>	Caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles	<b>PME</b>	Petite et moyenne entreprise
<b>CEB</b>	Communauté électrique du Bénin	<b>PNP</b>	Prêt non performant
<b>CEI</b>	Commission électorale indépendante	<b>PPTTE</b>	Pays pauvres très endettés
<b>CIE</b>	Compagnie ivoirienne d'électricité	<b>PND</b>	Plan national de développement
<b>CPIA</b>	<i>Country Policy and Institutional Assessment</i>	<b>PNUD</b>	Programme des Nations unies pour le développement
<b>CIPREL</b>	Compagnie ivoirienne de production d'électricité	<b>RDR</b>	Rassemblement des Républicains
<b>DUS</b>	Droit unique de sortie	<b>SMIG</b>	Salaire minimum interprofessionnel garanti
<b>EDM</b>	Énergie du Mali	<b>SONABEL</b>	Société nationale d'électricité du Burkina
<b>FBCF</b>	Formation brute de capital fixe	<b>UEMOA</b>	Union économique et monétaire ouest africaine
<b>FCE</b>	Facilité de protection contre les chocs exogènes	<b>USD</b>	Dollar américain
<b>F CFA</b>	Franc de la Communauté financière africaine	<b>WDI</b>	<i>World Development Indicators</i>
<b>FGCCC</b>	Fonds de garantie des coopératives du café et du cacao	<b>WEO</b>	<i>World Economic Outlook</i>
<b>FMI</b>	Fonds monétaire international		

## Références bibliographiques

**AGEPE (2014)**, « Rapport sur l'emploi et la formation en 2012 », Agence d'Études et de Promotion de l'Emploi de Côte d'Ivoire.

**BANQUE DE FRANCE (2015)**, « La zone franc », *Note d'Information*, n° 127, Août 2015.

**BANQUE DE FRANCE (2014)**, « Rapport annuel de la zone franc ».

**BANQUE MONDIALE (2014)**, « Étude sur la compétitivité de l'industrie manufacturière ivoirienne ».

**BANQUE MONDIALE (2012)**, « Côte d'Ivoire : Un agenda pour la croissance basée sur les exportations et les ressources naturelles », Rapport n° 62572-CI.

**BCEAO (2014)**, « Étude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA », Juin 2014, Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest.

**BERG, A., OSTRY, J. D. et J. ZETTELMEYER (2012)**, "What Makes Growth Sustained?" *Journal of Development Economics* 98 149-166.

**COGNEAU, D. et G. COLLANGE (1998)**, « Les effets à moyen terme de la dévaluation des FCFA. Une comparaison Cameroun/Côte d'Ivoire » *Revue d'Économie du Développement*, n° 3-4, pp. 125-147.

**COGNEAU, D. et S. MESPLÉ-SOMPS (2003)**, « Les illusions perdues de l'économie ivoirienne et la crise politique » *Afrique contemporaine*, 2003/2, n° 206, p. 87-104.

**COTTET, C., N. MADARIAGA et N. JÉGOU (2012)**, « La diversification des exportations en zone franc : degré, sophistication et dynamique » *Macroéconomie et Développement* n° 3, avril.

**DEMIRGUC-KUNT, A., L. KLAPPER, D. SINGER et P. VAN OUDHEUSDEN (2015)**, "The Global Findex Database 2014: Measuring Financial Inclusion around the World", *Policy Research Working Paper* 7255, Banque mondiale.

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2015)**, « Septième revue de l'Accord au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation », Rapport n° 15/147, Juin.

**FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (2014)**, « Sixième revue de l'Accord au titre de la Facilité élargie de crédit et demande de modification des critères de réalisation », Rapport n° 14/358, Décembre.

**FREUND, C. et ROCHA, N. (2010)**, "What constrains Africa's exports?" *Policy Research Working Paper* 5184, Banque mondiale.

**GUENGANT, J-P. (2014)**, « Comment bénéficier du dividende démographique ? Replacer la population au centre des trajectoires de développement de la Côte d'Ivoire », AFD.

**PNUD (2013)**, « Emploi, changements structurels et développement humain en Côte d'Ivoire », Rapport national sur le développement humain.

**PNUD et INS (2011)**, « Sources de croissance, pauvreté, inégalités et implication de politique économique en Côte d'Ivoire », septembre.

### MACRODEV (Macroéconomie & Développement)

*Cette collection a pour vocation de présenter les travaux menés par la division Analyse macroéconomique et risque pays et les économistes de l'AFD dans le champ de la macroéconomie du développement. Elle propose des analyses centrées sur un pays, sur une région ou sur des enjeux de nature macroéconomique liés aux processus de développement.*

*Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.*

Directrice de la publication :

**Anne PAUGAM**

Directeur de la rédaction :

**Gaël GIRAUD**

Agence Française de Développement  
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12  
Tél. : 33 (1) 53 44 31 31 – [www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2015  
ISSN : 2116-4363